



## Résiliation d'un contrat d'enseignement à distance

Par **Jessica**, le **17/06/2008** à **14:46**

J'ai signé un contrat d'enseignement à distance courant octobre 2007 et je souhaite résilier ce contrat.

Les cours ne sont pas à jour, les manuels sont minables, il y a encore des cours en francs et la formation est très cher pour passer un BTS comptabilité gestion. Je dois verser 118 € par mois pendant 24 mois.

Par **Lartiste**, le **19/06/2008** à **23:23**

Bonjour Jessica,

A mon sens ici tu ne peux pas parler de résiliation mais de résolution. Ce n'est pas comme si tu avais conclu un contrat d'abonnement téléphonique! Ton contrat ne prévois pas, du moins laisse moi en douter, une faculté de résiliation de ton contrat d'apprentissage à distance, si? Dans l'hypothèse où je serais dans le juste, permets moi de ce citer les articles 1183 et 1184 du Code civil.

L'**article 1183** dispose: "La condition résolutoire est celle qui, lorsqu'elle s'accomplit, opère la révocation de l'obligation, et qui remet les choses au même état que si l'obligation n'avait pas existé.

Elle ne suspend point l'exécution de l'obligation; elle oblige seulement le créancier à restituer ce qu'il a reçu, dans le cas où l'événement prévu par la condition arrive."

L'**article 1184** dispose quant à lui: "La condition résolutoire est toujours sous-entendue dans les contrats synallagmatiques, pour le cas où l'une des deux parties ne satisfera point à son engagement.

Dans ce cas, le contrat n'est point résolu de plein droit. La partie envers laquelle l'engagement n'a point été exécuté, a le choix ou de forcer l'autre à l'exécution de la convention lorsqu'elle est possible, ou d'en demander la résolution avec dommages et intérêts.

La résolution doit être demandée en justice, et il peut être accordé au défendeur un délai selon les circonstances."

En somme donc, je pense que tout ce que tu peux réussir à obtenir c'est éventuellement des dommages-intérêts si tu engages la responsabilité contractuelle de l'établissement; il te faudra cependant rapporter la preuve que l'établissement n'a pas satisfait à ses engagements. Sans cette preuve, tu n'obtiendra rien du tout, pas même le remboursement de ton année.

Cordialement

Par **magou33**, le **17/11/2008** à **15:21**

Bonjour,  
je viens de lire ton message qui date un peu, as-tu résolu ton problème? je pense que l'on a le même enseignement à distance et moi non plus je ne suis pas satisfaite et souhaite le résilier, as-tu réussi?  
Magali

Par **Jessica**, le **17/11/2008** à **16:02**

J'ai réussi à résilier mon contrat en écrivant directement au directeur et en expliquant ce que je pensais des cours. J'ai pu résilier mon contrat mais sans toucher de dommages et intérêts. Bon courage

Voici la lettre  
Objet : demande de résiliation de contrat.

Monsieur Le Directeur,

Le 2 Octobre 2007, j'ai signé avec votre établissement un contrat d'enseignement à distance N° 7582133. Je vous informe que j'ai décidé de résilier ce contrat.

En effet j'ai rendu quelques devoirs au début de la formation mais je me suis rendu compte que je ne pouvais pas suivre ces cours. Les cours ne sont pas à jour, les manuels sont de mauvaise qualité et on y trouve encore des cours en « francs ».

J'estime que votre engagement n'est pas respecté et que vos cours ne me permettront pas d'obtenir mon B.T.S. Par ce fait je suis dans l'obligation de chercher un nouvel organisme qui

saura m'apporter des supports pédagogiques à jour et de qualités.

En conséquence, je vous prie de cesser de m'envoyer les formulaires de cours et de cesser les prélèvements de 118 € dès réception de ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Par **magou33**, le **17/11/2008** à **16:28**

merci pour ta réponse rapide, es-tu comme moi chez EFC?

Par **Cocodescharentes**, le **11/02/2009** à **11:39**

Bonjour Jessica.

Je viens de les appeler (EFC) et il ont refuser que je resilie (5mois de contrat). Je pense faire comme toi (écrire au directeur). A t'il une adresse particulière?

En espérant ta réponse  
Cordialement

Par **lolette73**, le **22/11/2009** à **14:46**

bonjour,  
moi aussi j'aimerais resilier mon contrat avec efc, est ce que ça a marché pour toi ? si oui comment as tu fais ?  
merci d'avance

Par **margaux313**, le **02/08/2010** à **00:05**

Pour ma part j'ai voulu resilier mon contrat avec l'efc le délai légal est de 3 mois et j'ai dépassé d'un mois...

J'ai écrit au directeur mais ça n'a rien changé j'ai reçu une réponse négative en me disant que j'avais "LARGEMENT" dépassé le délai et qu'ils "m'invitaient" à bien vouloir régler mes mensualités pendant 2 ans!!!!

Résultats je vais aller faire opposition à la banque mais j'ai jamais fait

Si quelqu'un peut m'aider et connaît ce que je risque???

Merci

Par **lolette73**, le **25/08/2010** à **14:16**

bonjour,  
j'aimerais savoir si tu as arrêté tes virements et si oui est ce que tu as eu des nouvelles de efc ?  
moi aussi je veux résilier avec eux, j'ai écrit au directeur et à chaque fois ils ont refusé, du coup je n'ai pas répondu à leur dernier courrier de juillet ou ils me disaient qu'ils allaient faire appel à un huissier, j'attends et on si un huissier me contacte je ferais alors appel un juge de proximité.... on verra bien...

Par **lilou**, le **14/09/2010** à **17:59**

bonjour,  
en 2006, j'ai fait appel à une société pour des cours par correspondance, entre temps j'ai réussi à obtenir une formation dans mon département donc j'ai laissé tomber, en leur disant au téléphone que je ne souhaitais plus recevoir leurs cours. Ils n'ont rien voulu savoir alors j'ai fait opposition auprès de ma banque.  
Aujourd'hui soit 4 ans plus tard, ils ont fait appel à un cabinet juristes pour m'obliger de payer la somme de 1900 euros, sachant que mon épouse et moi sommes actuellement demandeurs d'emploi et 3 enfants à charge.  
Vous dites dans votre message, faire appel à un juge : c'est à dire?  
Merci et bon courage de votre côté.

Par **bbpk69**, le **21/01/2011** à **00:03**

Bonjour à tous.

Je vois que je ne suis pas le seul à avoir des soucis avec l' EFC. Je suis au chômage et sans indemnités depuis septembre, je leur ai donc envoyé une lettre de résiliation leur expliquant ma situation car leur frais sont bien trop élevés pour moi, mais ayant dépassé le délai de 3 mois, ils n'ont rien voulu entendre. J'ai pourtant cru qu'ils seraient compréhensifs envers les plus démunis mais à priori non, seul leur argent les intéresse. J'ai donc fait opposition pour qu'ils soient bloqués, car j'avais même renvoyé tous les cours. Quelques semaines plus tard après leurs appels mais ayant toujours refusé de payer, j'ai reçu la visite d'un huissier me demandant de payer.

Donc voilà comment se comporte l'EFC, je trouve ça tellement méchant, surtout suite à la publicité mensongère autour de cette école, surtout la conseillère qui m'a bien amadoué pour pouvoir m'inscrire. Mais leur seul but est "d'entuber" les gens.

J'espère donc que si des personnes qui liront mon message et qui doutent pour s'inscrire à cette école seront découragés car c'est la pire erreur de ma vie.

Et en attendant, bon courage à tous dans la fin de vos études..

Par **Blondieroussi**, le **01/02/2011** à **11:20**

Bonjour,

Je suis inscrite à l'efc depuis Décembre 2009 et n'ayant plus moyen de payer les cours j'ai essayé de résilier le contrat, (il me reste 400 euros à payer). Ils ne veulent rien entendre et je viens de recevoir une lettre recommandée m'invitant à payer la somme due dans les 5 jours sinon ils feront appel au contentieux.

Pour vous expliquer plus en détail, je n'ai jamais envoyé de devoir depuis le début. Que puis-je faire pour résilier ce contrat? comment avez-vous fait?

Merci pour votre aide

Par **algerien69**, le **10/02/2011 à 15:42**

bonjour,

Je suis un eleve de l'efc depuis septembre 2010 a la formation du bts cgo et la nous somme au mois de février 2011 et je souhaiterai résilié le contrat alor que j'ai dépassé les 3 moi de délais de résiliation.. Je ne suis abosulement pas satisfait de leur cours les page de livret sont minable c'est limite des feuille volante car les page se détache au bout de quelques utilisation c'est idnamissible pour le prix élevé qu'on paie... et je n'arrive pas a avancé dan le programme jai 40 série a faire en deux an il reste quelque moi avan la fin de la premiere année et jen sui a la série 7 car je n'y arrive plus a apprendre mes cour correctement a se train jaurai jamai mon bts cgo. Avant de m'inscrire a cette école ya une conseillere qui mavait apelé pour me renseigné du fonctionnement de la formation et je lui avai fait part de ma peur de m'engagé avec cette école car je savais que pour moi sa serai dur de faire cour tout seul chez moi et sans profeseur en plus.. et elle me disait que les prof seront tjr la pour maidé meme dans les momen les plus dificile etc mais bon les c'est pas ce qui se passe dans la réalité pour obtenir une explication je galere franchement. Ensuite je lui ai posé une question a cette conseillere je lui ai demandé est-ce que on peut faire notre premiere année par correspondance et basculé en deuxieme année en alternance elle ma di oui je peuc le faire.. En faite elle a joué avec les mots elle ma induit en erreur elle ma di que je peut le faire mais dans sa pensé elle a du se dire tu peu le faire en alternance ma deuxieme anné a kondition que tu paie toujours l'efc et que je n'ai pas le droit d'arreté de payé vu que j'ai signé un contrat (chose qu'elle ne m'a pas dit bien sur) car elle s'en douterai que si elle m'aurait dit que je serai obligé de payé je m'y serait jamai engagé a cette école car je sais tres bien que je ne peux pas tenir deux ans chez moi a faire cour sans prof. Donc pour m'embobiné elle m'a menti indirectement pour vendre son produit en gro et de mon point de vu c'est illégal de mentir a son client pour reussir a vendre son produit au lieu de me dire la vérité que meme si je par en alternance je serai obligé de payé quand mem... Ce qu'elle a fait est-ce illégal?? Si oui est -ce que je peux mapuiyé sur sa pour obtenir gain de cause sur ma résiliation sachant que comme je vous ai di les cour ne sont pas tres clair et les page des livret sont minable pour des cour payé pour moi c de larnaque!!!!Donc vu qu'elle a fait si c'est illégal je voulais savoir si on peut prouvé ou argumanté pour obtenir la résiliation et qu'il cesse de prelevé sur le compte de mes parents merci pour votre aide je vous donne mon mail au cas ou si je peu recevoir des information ou des consigne ou des idées pour reussir a résilié mansouri.yazid@gmail.com merci d'avance et comptan sur votre aide

Par **djiblo**, le **15/02/2011** à **12:35**

bonjour a tous

j'aimerais m'inscrire a l'efc et préparé un bts cgo courant mars.vu le prix je fais quelque recherche sur l'école pour avoir quelques temoignages d'anciens élèves de cet école et je suis tombé sur ce site.apres avoir lu vos temoignages je commence a avoir des grosse doutes sur leur fiabilité et sur tous ce qu'ils promettent.en plus vu que je deja fais 2 ans de fac il ya quelque année ils m'ont promis que je pourrais avoir une formation acceléré pour me presenter aux examens finaux en mai 2012, est-ce possible?

j'aimerais savoir un peu plus sur cet ecole avant que je m'inscris.pouvez-vous m'eclairé un peu sur son mode de fonctionnement?comment ce passe les cours?les devoirs?l'assistance des prof?

si vous connaissez d'autres établissement meilleurs que l'efc,j'aimerais les connaitres.

je prend volontiers tous vos conseils chers amis .

merci beacoup cordialement.

Par **algerien69**, le **21/02/2011** à **21:27**

ok mai actuelement tu fais quel diplome t étudian? tu veu faire un bts par correspondance avec l'efc a la base? en faite je pense que les cours par corespondance en soit meme c'est pas tro une bone idée car tu fais des cour seul chez toi c'est quelque chose de hiper dur et honetement si tu sais que chez toi t pa tro un travailleur de cour vaut mieu faire un bts au lycée apres si sa te gene pa de travaillé tout seul chez toi dans ce cas la fait le mai apres cette école je sais pa si elle est bien ou pas mais pour ma part sa ma pa plus apres je sai pa si sa peut te plaire a toi on a pas tous les meme gout... car j'ai vu des témoignage des élève qui ont bien aimé cette école donc apres c'est chacun voit comme il le sent mais un conseil avant de signé li bien le contrat car l'école peuve te mentir sur leur promesse la seul chose qui compte c'est dans le contrat c'est la ou il faut faire attention et c'est la ou je me suis fait avoir moi ...

Par **natha13**, le **10/03/2011** à **11:00**

bonjour a tous,

je me suis inscrit à l'EFC le 21 février 2011 pour une formation professionnelle de comptable. Je souhaite résilier le contrat, je suis dans le délai de 3 mois, mais ils ne veulent rien entendre. Ma conseillère me dit que je dois régler une indemnisation, hors, étant sans emploi, n'ayant aucun salaire, je ne peux plus payer. De plus la formation ne sert quasiment à rien d'après mes recherches.

Quelqu'un peut-il m'aider?

Ma conseillère m'a aussi amadoué et même qu'elle m'a demandé de post-dater le contrat pour sortir du délai de rétractation de 7jours et celà afin d'obtenir mes cours plus rapidement! Je voulais trouver du travail au plus tôt donc j'ai fais ça. Les forums que j'avais trouvé ne

disais rien de méchant à propos de l'école donc je suis parti confiant. Aujourd'hui je me rends compte que cette formation n'est pas reconnue des employeurs, c'est pourquoi je souhaite résilier aussi puisque je ne peux plus payer.

Par **algerien69**, le **15/03/2011 à 19:04**

bonjour natha du 13 ^^ lol

alors d'après ce que tu dis tu as envie de résilier et tu es dans les délais de 3 mois légal... déjà une chose est-ce que tu es sûr que dans ton contrat c'est bien écrit que tu as le droit de résilier en 3 mois? comme dans mon contrat de l'efc et comme tous les autres contrats de l'efc? car je sais peut-être que ton contrat n'est pas rédigé comme le mien. Mais si c'est le cas que dans ton contrat c'est écrit noir sur blanc que tu as le droit de résilier ton contrat dans un délai de trois mois et que en plus tu es encore dans le délai légal de résiliation et qu'il ne veuille rien entendre en plus eh bien c'est simple mademoiselle si tu es encore dans les 3 mois et que dans ton contrat c'est bien écrit que tu as le droit de résilier au bout de trois mois je te conseille de porter plainte car il y a une infraction il n'a pas le droit de te faire ça car il ne respecte pas le contrat poursuit les en justice tu leur envoies une lettre recommandée à cette école avec accusé de réception en leur prévenant que si il ne veuille rien entendre que tu vas aller porter plainte ou que tu la poursuit en justice c'est aussi simple que ça mais par contre tu fais ça que si dans ton contrat il est bien écrit et indiqué que tu as le droit de résilier dans un délai de 3 mois d'accord? je te souhaite bon courage

Cordialement

Par **Nat 13**, le **10/11/2016 à 11:06**

Bonjour, non seulement il y a un délai de trois mois à respecter pour la résiliation du contrat (envoi de courrier en RAR) mais en plus, il faut régler 30% de la somme totale.

Par **Stacey5**, le **16/01/2017 à 16:00**

Bonjour,

Si nous respectons le délai de 3 mois il y a une contrepartie financière tout de même ?

Ça fait un mois que j'y suis et je suis avec le CEF, il honore par leur partie, je paye 78 € par mois, et je n'ai toujours pas eu de coach au téléphone, j'ai relancé deux fois par email et rien ! donc je suis pas contente, on m'a vendu un service que je n'ai pas. Est-ce un élément que je peux mettre en avant si je souhaite résilier ?

Par **dany 88**, le **26/02/2017 à 20:45**

Bonjour,

Je suis actuellement inscrit a l'EFC et j'aimerais résilié mon contrar sauf que, j'ai dépassé les 3 mois que puis-je faire ???

Par **slvne**, le **05/03/2017** à **17:22**

Bonjour

moi aussi je suis inscrites a efc ( secrétaire juridique) j'ai eu des problèmes de santé et j'ai appelée cet école pour me résilier par téléphone la dame a coupée mon espaces elevés et je croyais que c'était déjà fait y'a de cela 2 jours j'ai reçu une lettre de la part de efc me demandant de payée la totalité de la somme de 1152 euro dans les 5 jours qui suivent, je viens de leurs faire un recommandé on m'adressant aux directeur leurs expliquant la situation de l'école et des employé voir les professeurs et ma situations financières on les demandant une résiliation. voila comment efc traite ses élève pas de suivit a la suite ils reclament que du frique frique ou procédures contentieux si tu paye pas ou si tu as des probleme d'argent chomage etccc pour ma part je sais pas ce que le huisier si il me l'envoie viendra saisir

Par **jlk6613**, le **05/04/2017** à **14:55**

Bonjour, je suis inscrite à EFC depuis 5 mois, délai rétractation de 3 mois dépassés, j'ai choisi la formule la plus basse mais je n'arrive plus à payer. La conseillère que j'avais eue au moment de la souscription avait été tellement persuasive que j'ai souscrit au contrat sans me dire qu'à long terme je ne pourrais plus payer même si la mensualité est petite. A mon travail, les salaires ont diminués, chose qui n'était pas du tout prévue sinon j'aurais refusé la formation. Mais je n'ai pas senti le vent tourner!! Du coup, j'ai appelé aujourd'hui, ils n'ont rien voulu savoir!! Je me retrouve donc obligée de payer encore pendant 2 ans une formation que je ne fais même pas. J'avais bien précisé que j'avais un niveau collège, mais les cours sont extrêmement durs, de plus il y a 3 tonnes de cours, souvent les même choses tournées différemment, le niveau est quand même élevé pour quelqu'un qui a arrêté en 3ème!! Ce n'est pas ce que me garantissait la conseillère!! Elle me disait que les cours étaient des cours simplifiés justement pour tout niveau d'étude!! FAUX ET ARCHI FAUX!!! Alors si vous n'êtes pas capables de payer toute la formation ne prenez surtout pas car vous n'avez que 3 mois pour vous rétracter!! De plus, au service financement, la dame m'a dit je cite : "qu'il ne fallait pas écouter la conseillère qui se moque de savoir si vous payez ou pas, si vous êtes capables ou pas, son but est de trouver des clients". GROSSE ARNAQUE !!! TRES DECUE!!!!

Par **Mathilda29**, le **05/04/2017** à **19:41**

Actuellement inscrite à l'EFC depuis octobre pour une formation de secrétaire de direction (89€/mois sur 2 ans) avec une option juridique (19€/mois sur 2 ans), je souhaiterais pouvoir mettre un terme à ce contrat car je sens que je me suis bien fait avoir. A première vue, le site fait très sérieux avec le contrôle pédagogique de l'Etat et les soi-disant partenaires prestigieux tels que Total ou Vinci. Ensuite je me retrouve au téléphone avec une conseillère de formation plus qu'agréable qui avec le recul a surtout été une excellente vendeuse. Et vas-y que la formation est accessible, que les cours sont simplifiés, que le suivi est sérieux.

Et surtout elle me dit que je dois me dépêcher de prendre ma décision parce qu'il n'y presque plus de places pour cette session. Je pense qu'en fait, il n'y a pas de sessions de formation, c'était juste pour me faire signer plus rapidement!

Et puis arrivent les cours, je m'y mets rapidement pleine de motivation. Et là, au bout de quelques chapitres, les cours sont denses, répétitifs à souhait et surtout parle de minitels et d'agenda électronique à l'air des smartphones et des tablettes! C'est une blague?!

Quant au soit-disant suivi, depuis que je suis inscrite, pas un mail, pas un appel pour savoir comment ça se passe!

J'ai donc demandé il y a 3 semaines s'il était possible de résilier l'option juridique pour juste me concentrer sur ma formation principale, j'ai reçu un mail d'une seule phrase qui en gros disait "vous n'avez aucune excuse valable pour résilier au-delà du délai de 3 mois" donc en gros, "paie et tais-toi", je suis encore plus démotivée. Je souhaite arrêter complètement cette formation car là j'ai vraiment le sentiment de jeter mon argent par la fenêtre. Surtout que je suis actuellement au chômage ou je touche moins de 700€ par mois.

Par **slvne**, le **07/04/2017** à **16:46**

EFC, n'accepte pas de résiliation chez eux comme dans tous les autres écoles à distance il faut payer ou il t'envoie un huissier de justice c'est ce qu'ils disent dans les lettres que je reçois, contentieux, quelque soit ta situation maladie ou chômage, moi ce que je veux faire si vous êtes avec moi organisons nous pour une action en justice contre ses arnaques aux plus démunies, je veux créer une page aussi sur facebook

Par **Fleur\_sucré**, le **20/06/2017** à **03:26**

Bonsoir,

j'aimerais mettre fin à mon contrat d'enseignement à distance quand j'appelle pour y mettre fin on me dit que mon délai est expiré d'un mois, je ne savais même pas qu'il y avait un délai. Je n'ai pas le temps pour faire mes devoirs avec le travail que j'ai en ce moment. j'aimerais avoir un modèle de lettre pour m'aider à mettre fin à ce contrat sachant que mon contrat prend fin en 2020 avec C.E.F. c'est quand même long.

Désolé pour les fautes, j'espère trouver quelqu'un pour m'aider.

Par **Olivia123**, le **25/08/2017** à **13:44**

Bonjour je suis dans le même cas que la plupart je souhaite résilier mon contrat car je suis très déçu aucun suivi on arrive pas à joindre les profs, je voulais l'arrêter mais je sais pas comment faire si ya qlq un qui a réussi merci de me contacter à l'adresse email hobi11\_4@hotmail.com

Par **bersba**, le **25/09/2017** à **17:00**

Bonjour,

Je suis dans le même cas et je souhaite résilier mon contrat car aucun suivi alors qu'on te disait bien que y'aura toujours un conseiller pour faire le point avec toi chaque mois.

Une grosse arnaque l'EFC

Par **nicolle93**, le **24/11/2017** à **12:47**

Bonjour,

J'ai souscrit un contrat avec EFC pour un DCG le 21/06/2016.

Je dois payer pendant 36 mois la somme de 97 euros. Le problème est qu'au début je doutais énormément mais grâce au conseiller qui m'a vendu du rêve et qui m'avait trop dépeché à prendre une décision car "il reste la dernière place sinon il faut attendre une année de plus pour s'inscrire", j'ai accepté le contrat. Après une année je me rend compte que c'est pas du tout ce que je veux faire plus tard, j'ai passé 3 examens à la fin de la première année et je me suis retrouvée avec un seul examen validé, alors qu'avec la correction des professeurs d'EFC j'étais super confiante, j'avais que des 15/20. Bref maintenant je suis au chômage avec 700 euros par mois et avec des problèmes de santé qui ne me permettent plus de rester assise toute la journée à étudier. Donc j'ai ni le temps ni l'argent ni le souhait de continuer cette formation.

POURRIEZ-VOUS M'AIDER AVEC DES CONSEILS PRATIQUES? COMMENT RESILIER CE CONTRAT?

merci de vos réponses

Par **Vjosana**, le **29/11/2017** à **09:35**

Bonjour est-ce que quelqu'un a reçu une réponse du coup ? Pour ceux qui ont fait opposition les huissiers sont passés chez vous ?

Par **oc197**, le **14/02/2019** à **23:54**

bonjour

les personnes qui ont souhaité résilier ont-elles eu gain de cause? huissiers?

Par **neubiocod**, le **09/09/2019** à **19:29**

J'ai rejeté le prélèvement de l'efc, il m'appelle et je ne réponds pas enfin pour l'instant. Je ne compte pas poursuivre ma formation.

Faites extrêmement attention à ce genre d'arnaqueur, quitte à recevoir un huissier de justice

plus tard je ne paierais plus un rond.